



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION
DE TAHOUA

"PAMIRTA"
UNITE DE GESTION DU PROJET

Téléphone : 20.611.067, Email : urgp.tahoua@prodaf.net

DOSSIER DE PRESELECTION

N°008/SCI/MAGEL/UGP-PAMIRTA/2019

SELECTION D'UNE ONG POUR LE SERVICE D'ANIMATION DE
L'INGENIERIE SOCIALE AU NIVEAU DES POLES DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

CLIENT/ MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE :

**UNITE DE GESTION DU PROJET DU PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET
D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION DE TAHOUA
(PAMIRTA)**

FINANCEMENT:

Prêt AICS N° F.ROT/AID 13/009/0

Novembre 2019

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>PIECE N° 1</u> : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	2
<u>PIECE N° 2</u> : NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET.....	4
<u>Chapitre I</u> : Généralités	
<u>Chapitre II</u> : Dossier de présélection	
<u>Chapitre III</u> : Préparation des dossiers de candidature	
<u>Chapitre IV</u> : Remise des dossiers de candidature	
<u>Chapitre V</u> : Ouverture des plis, Evaluation et Classement des candidats	
PIECE N° 3 : CRITERES DE SELECTION	10
PIECE N° 4 : RENSEIGNEMENTS SUR LES QUALIFICATIONS ET LES CAPACITES DES CONSULTANTS	15
ANNEXE 1 : Termes de Références DE LA PRESTATION.....	17
ANNEXE 2 : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION.....	27
ANNEXE 3 : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT A RESPECTER LE CODE D'ETHIQUE EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES.....	28
ANNEXE 4 : MODELE DE DECLARATION DE NON ASSOCIATION AVEC UN CONSULTANT.....	29
ANNEXE 5 : MODELE EQUIVALENT DU « CERTIFICAT ANTIMAFIA » POUR LES ENTREPRISES NON ITALIENNES.....	30

PIECE N°1: AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Le Niger a sollicité et obtenu de la République Italienne, à travers l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), un crédit concessionnel pour financer le Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA). L'Accord de financement, signé en 2014, prévoit le dépôt d'une partie des fonds en Italie avec une gestion directe du Gouvernement du Niger à travers une passation des marchés au niveau local.

Le présent avis a pour objet de présélectionner les candidats dans le cadre du recrutement d'une ONG pour la fourniture de "**services d'animation de l'ingénierie sociale au niveau des pôles de développement économique**".

Pour être admis à concourir, les candidats (y compris les membres des groupements/consortiums d'ONG) doivent (i) être des ONG agréées par l'administration, (ii) être en règle vis-à-vis de l'administration, et (iii) ne pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens. Le nombre de candidats à inscrire sur la liste restreinte sera limité à six (6) et la sélection finale du consultant sera faite par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (**SFQC**) conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Propositions.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite les candidats intéressés à retirer gratuitement un jeu complet du Dossier de présélection à l'Unité de Gestion du Projet, Téléphone: (+227) 20.611.067 ou à la Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT) du ProDAF, sis au Quartier YANTALA (KOUARA KANO) de Niamey, au siège du projet PAC3, Téléphone 20.35.18.49, durant les heures officielles d'ouverture. Le dossier peut aussi être téléchargé à partir du site web : www.pamirta.net. Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de l'Unité de Gestion du Projet (Téléphone : +227 20 611 067 - Email : urgp.tahoua@prodaf.net avec copies à ssarkinbaka95@gmail.com et bodo.marou@prodaf.net).

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent parvenir sous plis fermés et porter la mention « **SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ANIMATION DE L'INGENIERIE SOCIALE AU NIVEAU DES POLES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** ».

La prestation sera réalisée en seul lot :

Le montant prévisionnel de la convention qui va découler du présent avis à manifestation d'intérêt sera de : 247.955.000 FCFA ou 378 000 EURO en hors taxes ;

Toute offre financière supérieure sera rejetée.

Les offres présentées en un (1) original et deux (02) copies, conformément au dossier de présélection, doivent être déposées, à la **Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Porte N° 215 du 2^{ème} étage**.

La date limite de remise des offres est fixée pour **le 05 février 2020 à 10 heures**. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, **le 05 Février 2020 à 10 heures 30 minutes**; en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Secrétaire Général
Mr Diamoitou GUESSIBO BOUKARI

***PIECE N°2:
NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET***

CHAPITRE I : GENERALITES

Article premier: Objet de l'Avis de manifestation d'intérêt

Le présent Avis de manifestation d'intérêt a pour objet la présélection, de candidats devant soumettre des demandes de proposition pour la réalisation des prestations relatives à **l'animation de l'ingénierie sociale au niveau des pôles de développement économique**, et financées sur les ressources du **Prêt AICS N° F.ROT/AID 13/009/0** signé entre le Gouvernement Italien et le Gouvernement du Niger.

Article 2 : Critères d'éligibilité

2.1 Pour être admis à concourir, les candidats (y compris tous les membres d'un groupement d'ONG et tous les sous-traitants du candidat) doivent remplir les conditions ci-après :

a) être une ONG légalement constituée et officiellement agréée en République du Niger ou reconnue selon la loi du pays où l'ONG a son siège social;

b) se trouvent dans les conditions prévues par le décret législatif italien No. 490 du 08/08/1994 (Antimafia) ; les candidats italiens doivent fournir le « certificat antimafia » des autorités italiennes compétentes et les candidats/soumissionnaires non italiens doivent fournir une certification équivalente selon le modèle joint au présent dossier de présélection ou les pièces justificatives ayant la même valeur, si prévues par leurs lois nationales respectives.

2.2 Les candidats fourniront toute pièce établissant leur éligibilité que le maître d'ouvrage pourra exiger;

2.3 Les soumissionnaires nationaux et communautaires doivent être en règle vis-à-vis de l'Administration ;

2.4 Les ONG nationales et des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ne peuvent participer à la manifestation d'intérêt que si elles sont juridiquement et financièrement autonomes.

☞ Toute production de faux documents ou de fausses informations entraîne automatiquement et à tout moment le rejet pur et simple de la candidature sans préjudice des autres sanctions.

☞ Le non-respect de l'un des critères d'éligibilité ci-dessus entraîne le rejet pur et simple de la candidature.

Article 3 : Critères de qualification

Les candidats doivent fournir les documents prouvant qu'ils disposent des ressources humaines et de l'expérience nécessaires pour mener à bien l'exécution des prestations. A cette fin, ils doivent fournir les documents suivants:

- i) La liste des expériences de l'ONG dans le domaine faisant l'objet de la consultation;
- ii) les qualifications et la compétence du personnel dont les services font l'objet de la consultation;
- iii) La liste des contrats similaires, le montant et la localisation de ceux-ci obtenus dans les cinq dernières années;

- iv) La liste des moyens matériels pouvant être mis en œuvre dans l'accomplissement des tâches décrites;
- v) les moyens financiers à la disposition de l'ONG (fond de roulement) et leur importance par rapport aux montants des prestations à exécuter.

Les critères de qualification ci-dessus feront l'objet d'une évaluation, d'une notation et d'un classement en vue de retenir les candidats présélectionnés. Seuls les candidats ayant obtenu la note minimale de **(70/100)** seront retenus.

Article 4: Un dossier par candidat

Chaque candidat ne présentera qu'un seul dossier, à titre individuel ou au nom d'une ONG. Pour un même avis de manifestation d'intérêt, un candidat qui présente plusieurs dossiers sera disqualifié.

Article 5: Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa candidature et le maître d'ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les rembourser, quelle que soit l'issue de la présélection.

Article 6 : Obligations particulières des candidats

6.1 Les autorités contractantes exigent des consultants qu'ils fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux, qu'en toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts de leur client et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les ONG ne doivent pas être engagées pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations envers d'autres clients ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du maître d'ouvrage.

6.2 Comme indiqué à l'alinéa 1er ci-dessus, des ONG peuvent être engagées pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas les Données particulières doivent faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection de l'ONG doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au maître d'ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval.

CHAPITRE II : DOSSIER DE PRESELECTION

Article 7 : Acquisition du dossier de présélection

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu complet du dossier de candidature auprès de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à Tahoua (urqp.tahoua@prodaf.net avec copies à bodo.marou@prodaf.net; Téléphone 00227 20 611 067) ou à la Cellule nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT) du Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) sis au Quartier Yantala / KOUARA KANO de Niamey au siège du Projet PAC3, Téléphone: (+227) 20.35.18.49; email : cenat.niamey@prodaf.net , pendant les heures officielles de travail.

Article 8 : Contenu du dossier de présélection

Le dossier de présélection comprend les documents énumérés ci-après en tenant compte de tout additif publié conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous :

- Avis de manifestation d'intérêt;
- Note d'information aux consultants ;
- Critères de sélection ;
- Renseignements sur les qualifications et les capacités des consultants.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le candidat.

Article 9: Demande d'éclaircissements apportés au dossier de présélection

Tout consultant désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de présélection peut en faire la demande au maître d'ouvrage par écrit, télégramme, Internet, télécopie ou télex. Le maître d'ouvrage répondra à toute demande d'éclaircissement reçue au moins douze (12) jours avant la date limite de remise des candidatures. Dans le même temps, une copie de la réponse du maître d'ouvrage sera adressée à toutes les ONG destinataires de la lettre d'invitation, indiquant la question posée mais sans mentionner son auteur.

Article 10 : Modifications au dossier de présélection

Jusqu'à dix (10) jours avant la soumission des candidatures, le maître d'ouvrage peut, pour des raisons motivées, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'une ONG, modifier le dossier de présélection au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par écrit, à toutes les ONG qui ont retiré le dossier et ont force obligatoire pour eux. Le maître d'ouvrage doit, en cas de changement des données, reporter la date limite de soumission des propositions de sept (7) jours calendaires au minimum.

CHAPITRE III : PREPARATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 11 : Composition du dossier de candidature

11.1 Le dossier présenté par le soumissionnaire comprendra les documents ci-après:

- a) la présentation de l'ONG (références, expérience et CV succinct pour les experts) ;
- b) la liste nominative des experts avec leur curriculum vitae, les copies de leurs diplômes certifiées conformes, copie de leur attestation légalisée d'inscription à un Ordre pour les professions réglementées et leur attestation de disponibilité ainsi que la liste des sous-traitants avec leurs références techniques et financières ;
- c) éventuellement, la liste des prestations similaires réalisées ;
- d) les moyens financiers à la disposition de l'ONG (fond de roulement) et leur importance par rapport aux montants des travaux à exécuter ;
- e) les moyens matériels pouvant être mis en œuvre dans l'accomplissement des tâches décrites
- f) toutes autres informations demandées par le maître d'ouvrage.

11.2 Le dossier de candidature comprend en outre l'ensemble des documents attestant que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité définis à l'article 2 ci-dessus.

Article 12 : Langue de la candidature

Toute candidature et tout document concernant le dossier de présélection, échangés entre le candidat et le maître d'ouvrage seront rédigés en français.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il sera accompagné d'une traduction en langue française. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de la soumission, la traduction française fera foi.

☞ L'absence de traduction entraîne le rejet de l'offre.

Article 13 : Présentation et signature du dossier de candidature

13.1 Le Soumissionnaire remettra le dossier de sa candidature en un (1) original et deux (02) copies en indiquant clairement « ORIGINAL » et « COPIES », selon le cas. En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

13.2 L'original du dossier de candidature est paraphé et signé par la ou les personne(s) dûment habilitées à apposer leurs signatures au nom du soumissionnaire.

Article 14 : Cachetage et marquage des soumissions

14.1 Le soumissionnaire devra présenter l'original et les copies du dossier de candidature dans des enveloppes séparées, cachetées (cire) en marquant sur les enveloppes «original» et «copies». Les enveloppes seront alors placées dans une enveloppe extérieure cachetée (cire) et non identifiable.

14.2 L'enveloppe extérieure devra :

- être adressée au maître d'ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de manifestation d'intérêt;
- porter le nom et le numéro de l'Avis de manifestation d'intérêt ;
- porter la mention « À n'ouvrir qu'en commission».

14.3 Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à renvoyer le dossier de candidature en l'état au cas où il est déclaré hors délais.

14.4 Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée (scellée) et marquée comme indiqué ci-dessus, le maître d'ouvrage ne sera en aucun cas responsable si le dossier de candidature est égaré ou s'il est ouvert prématurément.

☞ Sous peine de rejet, l'enveloppe extérieure doit être cachetée et ne porter aucun signe permettant d'identifier le soumissionnaire.

CHAPITRE IV: REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 15 : Date et heure limites de remise des dossiers de candidature

15.1 Les candidatures présentées conformément aux dispositions des articles 13 à 14 ci-dessus et adressées à **Monsieur le coordonnateur de l'UGP du PAMIRTA**, Téléphone (+227) 20 611 067, email : urgp.tahoua@prodaf.net, devront parvenir à **la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Porte N° 215 du 2^{ème} étage** au plus tard le **05 février 2020 à 10 heures**, heure locale.

L'ouverture des plis aura lieu **le 05 février 2020 à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.**

15.2 Le maître d'ouvrage peut dans des circonstances exceptionnelles et à sa discrétion, proroger la date limite de remise des candidatures en publiant un rectificatif dans les mêmes conditions que l'Avis de manifestation d'intérêt. Les droits et obligations du maître d'ouvrage

et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront régis par la nouvelle date limite.

Article 16 : Candidatures hors délai

☞ Toute candidature reçue par le maître d'ouvrage après la date limite précisée à l'article 16 ci-dessus sera rejetée sans être ouverte quel que soit le motif du retard.

☞ Lors de la séance d'ouverture des plis, aucun dossier de candidature ne sera admis séance tenante

CHAPITRE V : OUVERTURE DES PLIS, EVALUATION ET CLASSEMENT DES CANDIDATS

Article 17 : Ouverture des plis

L'auxiliaire de justice assermenté ouvrira, pour le compte du maître d'ouvrage, les enveloppes contenant les dossiers de candidature en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister. Les représentants des candidats présents signeront une liste de présence qui sera jointe au procès-verbal d'ouverture.

Lors de l'ouverture des plis, le maître d'ouvrage annoncera les noms des candidats et toute autre information qu'il juge appropriée.

Aucune candidature ne sera rejetée à l'ouverture, à l'exception des candidatures reçues hors délai.

Le maître d'ouvrage établira le procès-verbal de l'ouverture des plis qui comporte notamment les informations communiquées aux candidats présents. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres de la commission d'ouverture; tout procès-verbal non signé par l'auxiliaire de justice assermenté ne sera pas valable.

Article 18 : Evaluation et classement des candidats

Le maître d'ouvrage éliminera les dossiers des candidats ne répondant pas aux critères d'éligibilité définis à l'article 2 ci-dessus.

Le maître d'ouvrage évaluera les dossiers des candidats éligibles selon les critères de qualification définis à l'article 3 ci-dessus.

Article 19 : Notification des candidatures retenues

Avant l'expiration du délai de validité des candidatures, le maître d'ouvrage notifiera par écrit aux consultants présélectionnés, que leurs candidatures ont été retenues sur la liste restreinte.

Il informera dans le même temps les autres consultants du motif de rejet de leurs candidatures.

Article 20 : Recours des soumissionnaires

Les griefs formulés par les soumissionnaires sur le dossier de présélection ou au cours de la procédure de présélection des candidatures font l'objet d'un recours préalable auprès du maître d'ouvrage ou, auprès du maître d'ouvrage délégué, le cas échéant.

En l'absence de réponse ou en cas de suite non favorable dans les délais prescrits par le code des marchés publics, ils sont adressés au Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Tout recours déclaré recevable par le Comité de Règlement des Différends entraîne la suspension de la procédure de présélection des candidatures.

PIECE N° 3 : CRITERES DE SELECTION

CRITERES DE SELECTION

Les dispositions ci-après complètent ou le cas échéant modifient les dispositions de la note relative à l’Avis de Manifestation d’intérêt. En cas de conflits, les dispositions ci-après prévalent.

1	<u>Maître d’Ouvrage :</u> MINISTERE DE L’AGRICULTURE ET DE L’ELEVAGE
2	<u>Nom du Client:</u> PROJET D’ACCES AUX MARCHES ET D’INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION DE TAHOUA (PAMIRTA)
3	<u>Objet de la mission :</u> POUR LE SERVICE D’ANIMATION DE L’INGENIERIE SOCIALE AU NIVEAU DES POLES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
4	<u>Source de Financement</u> La prestation sera financée sur le Prêt de l’Agence de Coopération italienne au Développement (AICS) N° F.ROT/AID 13/009/0 à la République du Niger.
5	<u>Consultants admis à soumissionner :</u> Pour être éligible au présent appel à manifestation d’intérêt en vue de la présélection des ONG ou groupements/consortiums d’ONG, les candidats doivent fournir les pièces suivantes : <ol style="list-style-type: none">1) être une ONG légalement constituée et officiellement reconnue en République du Niger ou l’équivalent selon la loi du pays où l’ONG a son siège social;2) Un Certificat antimafia (pour les ONG Italiennes) ou son équivalent (pour les non Italiennes si prévu par leur législation) (en photocopie légalisée ou Originale) ;3) Modèle de lettre de soumission ;4) modèle d’acte d’engagement à respecter le code d’éthique en matière de passation de marchés ;5) modèle de déclaration de non association avec un consultant. N.B : Les autres pièces seront demandées à l’étape de Demande de Propositions. (1) Toute pièce manquante ou non conforme entraînerait le rejet de l’offre ; (2) les pièces administratives équivalentes des autres pays seront acceptées ; (3) Les soumissionnaires ne peuvent pas engager en tant qu’experts des fonctionnaires ou autres agents de l’administration publique du Niger sauf si l’accord préalable de l’AICS a été obtenu.
6	<u>Cas de groupements :</u> Lorsque la soumission est déposée par un groupement sans personnalité juridique, elle est signée par chacun des membres qui doivent s’engager solidairement et désigner celui d’entre eux chargé de représenter le groupement vis à vis du maître d’ouvrage.
7	<u>Délai de validité des propositions :</u> Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour un délai minimum de QUATRE VINGT ET DIX (90) jours à compter de la date de remise de leurs offres.
8	<u>Présentation des propositions :</u> Les soumissionnaires prépareront une grande enveloppe extérieure anonyme, fermée, portant uniquement la mention: " SOLLICITATION DE MANIFESTATION D’INTERET POUR LA SELECTION D’UNE ONG CHARGEE DE SERVICE D’ANIMATION DE L’INGENIERIE SOCIALE AU NIVEAU DES POLES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE " « A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement » et adressée à : Monsieur le coordonnateur de l’Unité de Gestion du Projet PAMIRTA Téléphone : 20 611 067

	Email : urgp.tahoua@prodaf.net et bodo.marou@prodaf.net
9	<u>Date et heure limites de remise des propositions :</u> Les offres, présentées conformément aux dispositions de la Note relative à la manifestation d'Intérêt devront parvenir, dans une enveloppe scellée, au MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à la Direction des Marchés Publics, Porte N° 215 du 2^{ème} étage , au plus tard le 05 février 2020 à 10 heures .
10	<u>Propositions hors délai :</u> Toute proposition parvenue après expiration du délai limite de remise des propositions ne sera pas retenue.
11	<u>Ouverture des plis :</u> L'ouverture des plis aura le 05 Février 2020 à 10 heures 30 minutes dans la salle des réunions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en présence des soumissionnaires (ou leurs représentant) qui le souhaitent.
12	<u>Eclaircissement concernant les propositions :</u> Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des soumissions. Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées adressées à Monsieur le coordonnateur de l'UGP du PAMIRTA Unité de Gestion du PAMIRTA à Tahoua Téléphone : 20 611 067 Email : urgp.tahoua@prodaf.net et bodo.marou@prodaf.net L'UGP du PAMIRTA répondra aux demandes par écrit, et mettra à la disposition des autres consultants les mêmes réponses sans indiquer de quels consultants viendraient les demandes en question. Aussi, l'UGP PAMIRTA en concertation avec la Direction des Marchés Publics du MAG/EL jugera de l'opportunité d'un report éventuel de la date de remise des offres comme conséquence de la prise en compte des éclaircissements données.
13	<u>Contact avec le maître d'ouvrage :</u> Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le maître d'ouvrage entraînera l'élimination de sa proposition.

14. EVALUATIONS CHIFFREES DES OFFRES

N°	CRITERES, SOUS-CRITERES	POINTS
I	EXPERIENCE DES CONSULTANTS	
I-1	<p>Présentation générale de l'ONG Cette section devrait fournir des informations générales sur l'ONG permettant au Maître d'Ouvrage d'en avoir une vue d'ensemble sur son organisation, ses expériences, ses moyens logistiques dans le pays de la prestation. Aussi, elle sera notée comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Expérience professionnelle qualifiée ou de la qualification pour exercer l'activité des ONG. Minimum requis cinq (05) ans d'expérience. <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Les candidats ayant moins de cinq (05) ans d'expérience (dans les domaines de l'animation de l'ingénierie sociale et des appuis aux communautés et structures de gestion de marchés) seront écartés et ne seront pas admis à la procédure de sélection ; 1.2 La commission attribuera 1 point pour chaque période de 12 mois d'expérience professionnelle au-delà du minimum de cinq (5) ans requis (dans les domaines de l'animation de l'ingénierie sociale et appuis aux communautés et structures de gestion de marchés) jusqu'à un maximum de 8 points 2. Présence ou volonté d'ouvrir un bureau d'organisation et de gestion à Tahoua au Niger pour la coordination des activités à réaliser. 6 Points 3. Possession d'une organisation qui prévoit la présence d'une secrétaire et d'un comptable toujours disponible et contactée par le pouvoir adjudicateur en cas de besoin. 4 Points 4. Disponibilité logistique du candidat à Tahoua au Niger, qui comprend une voiture avec chauffeur, une autonomie logistique et une capacité à effectuer des missions sur le terrain et à assister à des réunions à Niamey et Tahoua. 2 Points 	20 points
I-2	<p>Expérience générale en tant que opérateur Expérience générale des prestations d'appui aux acteurs ruraux, les communautés ainsi qu'aux structures de gestion</p> <p>☞ Chaque expérience/contrat ou convention dans l'un des domaines ci – dessus ou toute autre activité similaire ou connexe est notée 2 points jusqu'à concurrence du total des points prévu.</p> <p>☞ NB : Pour considérer une expérience, elle doit être prouvée par une copie d'attestation de service fait/satisfaction, délivrée par le Maître d'ouvrage concerné ainsi que la copie du contrat, Convention, partenariat ou tout autre document similaire en sa page de garde et page de signature.</p>	30 points
I-3	<p>Expérience spécifique d'animation de l'ingénierie sociale ou similaires.... en tant que opérateur principal.</p> <p>☞ Chaque expérience/ contrat dans le domaine similaire à la mission en objet est notée 10 points jusqu'à concurrence du total des points prévus</p> <p>☞ NB : Pour considérer une expérience, elle doit être prouvée par une copie d'attestation de service fait/satisfaction, délivrée par le Maître d'ouvrage concerné ainsi que la copie du contrat, Convention, partenariat ou tout autre document similaire en sa page de garde et page de signature.</p>	50 points
Points totaux		100 points

☞ **Pour être retenu sur la liste de présélection, un candidat doit avoir recueilli un score minimum de 70 points sur 100.**

Le nombre de candidats à inscrire sur la liste restreinte sera limité à six (6) soumissionnaires. Dans le cas de parité de point à la sixième position, il sera possible de retenir plus que 6 candidats.

PIECE N° 4:
RENSEIGNEMENTS SUR LES QUALIFICATIONS ET LES
CAPACITES DES CONSULTANTS

MODELE FICHE DES REFERENCES TECHNIQUES DE L'ONG

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni :
Nom du Client :		Nombre de personnes :
Bailleur de fonds :		Nombre d'hommes-mois :
Date de démarrage :	Date d'achèvement :	Valeur approximative des services (en CFA) :
Nom du/des partenaire(s) éventuel(s) :		Nombre d'hommes-mois fournis par le/les partenaire(s) :
Nom et fonctions des principaux responsables (Chef/Coordinateur de Projet, Chef d'équipe) :		
Descriptif du Projet :		
Descriptif des services fournis par votre personnel :		

Nom de société : _____

ANNEXE 1 :

TERMES DE REFERENCE DE LA PRESTATION



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION
DE TAHOUA
"PAMIRTA"

UNITE DE GESTION DU PROJET
UGP-TAHOUA

COMPOSANTE "ACCES AUX MARCHES"

TERMES DE REFERENCES

OBJET:

SELECTION DES ONG POUR LE SERVICE D'ANIMATION DE L'INGENIERIE SOCIALE AU
NIVEAU DES POLES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

CLIENT/ MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE :

PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION
DE TAHOUA
(PAMIRTA)

UNITE DE GESTION DU PROJET
(UGP)

FINANCEMENT : PAMIRTA

Novembre 2019



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Niger a sollicité et obtenu de la République Italienne à travers l'Agence Italienne pour la coopération au développement (AICS), le financement du Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA). La signature de l'Accord bilatéral et la Convention financière entre la République Italienne et la République du Niger a eu lieu le 27 novembre 2014. Le Niger a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces accords pour effectuer le paiement au titre du contrat faisant objet des présents termes de références.

Le PAMIRTA est mis en œuvre sur une période de huit (5) ans, de 2016 à 2020, dans la région de Tahoua au niveau de 4 pôles de développement économique ruraux équipés en infrastructures dont i) **4** marchés de demi-gros de produits agricoles, ii) **8** centres de collecte satellites de produits agricoles ; iii) sur la densification du réseau de pistes rurales par la construction et/ou la réhabilitation d'environ **230 km** de pistes rurales.

Les activités seront réalisées en cohérence avec la stratégie d'intervention et l'approche adoptée par le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans la région de Tahoua qui est une approche centrée autour de la concrétisation et le renforcement de Pôles ruraux de Développement Economique (PDE).

Celle-ci nécessite, à travers un réseau de pistes rurales, des interconnexions à assurer entre :

- ☞ Bassins de production à l'intérieur des différentes zones ou aires de production agricoles;
- ☞ Pôles de développement autour de marchés drainant une constellation de centre/marchés de collecte.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAMIRTA qui vise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales, **l'Unité de Gestion du PAMIRTA (UGP) de Tahoua** a prévu au titre de son Plan Opérationnel Annuel (POA) 2019, le recrutement d'une ONG chargée de l'animation de l'ingénierie sociale au niveau des pôles de développement économique.

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet de conduire les activités d'ingénierie sociale dans les quatre PDE d'intervention du projet à savoir de Badaguichiri, Karofane, Tounfafi et Guidan Idder et des centres de collecte satellites, dans la région de Tahoua, pour accompagner la mise en œuvre des activités.

Le financement de cette prestation sera assuré par le PAMIRTA et l'Etat du Niger.

I. **OBJECTIFS DE LA PRESTATION DE SERVICE**

2.1 Objectif global de prestation

Asseoir les bases sur le plan social pour une bonne appropriation, la réussite et la pérennisation des marchés développés dans le cadre du projet (MDG et CC) à travers l'accompagnement les acteurs économiques (Producteurs, OP, Commerçants, transporteurs, dockers, intermédiaires, collecteurs,) et les communes dans leur organisation en vue de la prise en charge des activités dans les PDE (quatre (4) marchés de demi- gros (Tounfafi, Guidan Ider, Badaguichiri et Karofane), les huit (8) centres de collecte (Kollé et Gandassamou du PDE tounfafi ; Awilikiss et Tsouroute PDE de Guidan Idder ; Garhanga et Roukouzoum PDE de Badaguichiri, Ourno et Banankatami du PDE de Karofane et les Brigades d'entretien des pistes rurales (BCER)) vers une évolution en structure de services.

2.2 Objectifs spécifiques de la prestation

De façon spécifique, il s'agira de :

1. Informer et sensibiliser les acteurs sur les activités promues dans les PDE
2. Structurer et redynamiser les cadres de concertations « Hadingwiwa » autour des marchés
3. Animer des « mini Hadin Gwiwa » au niveau des centres de collecte
4. Renforcer les capacités des unions des OP en charge de la gestion des centres de collecte
5. Appuyer les acteurs à rendre opérationnelles les structures de gestion des infrastructures marchandes (dont 4 marchés de demi gros et 8 centres de collecte);
6. Appuyer la mise en œuvre des MER (20 MER par PDE) à travers : i) l'Appui aux promoteurs des MER à la formulation de la demande de financement ; ii) l'appui conseil aux promoteurs des MER, au début et tout au long de leurs activités et; iii) l'accompagnement de la relation financière entre les IF et les promoteurs des MER dans les 4 PDE. A noter que le volet financement des MER à appuyer sera financé à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale financé par l'Etat du Niger et le Fonds Internationale de Développement Agricole (FIDA)
7. Renforcer les capacités des Brigades Communautaires d'Entretien Routier (BCER) et développer les dispositifs viables d'entretien des pistes d'environ 230 km tronçons des pistes rurales dans les PDE de Badaguichiri, karofane et Guidan Idder.

L'ONG prestataire aura à exécuter les tâches suivantes en lien avec les objectifs cités ci-haut et en fonction des phasage des différents PDE :

1. Mise en place et l'animation des structures regroupant les acteurs des activités

- ✓ Animer et accompagner les AUE y compris les différents COGES intégrés dans les AUE ;
- ✓ Assurer l'inter action entre les AUE, les COGES des bassins versants et les Brigades Entretien des Ouvrages de Mobilisation des Eaux (BEOME) et des pistes rurales (BCER...);
- ✓ Mettre en place et/ou Renforcer la capacité des AUE, COGES, BEOME et BCER ;
- ✓ Vulgariser les textes sur le code de l'eau, la stratégie nationale de promotion de l'irrigation et la stratégie nationale de l'entretien des routes;
- ✓ Améliorer la participation des femmes et des jeunes (xx% de femmes et xx% jeunes) dans les structures organisées (AUE, OP, cadres de concertations, etc.)
- ✓ Participer à l'organisation des foires et fora dont le ProDAF/PAMIRTA et ses groupes cibles sont impliqués comme le SAHEL ;

2. Mise en place et l'animation des Structures liées au développement des Infrastructures d'accès aux marchés

- ✓ Animer et accompagner les dispositifs de concertation locale multi-acteurs "Hadin Gwiwa";
- ✓ Appuyer les représentants des Hadin Gwiwa à siéger et à participer à la gestion des marchés ;
- ✓ Appuyer les cadres de concertation 'Hadin Gwiwa' dans l'information et sensibilisation des acteurs et population pour l'ouverture des marchés

2. Accompagnement des promoteurs et IF pour faciliter l'accès au crédit agricole.

- ✓ Mettre en relation les promoteurs et les Institutions Financières en participant à l'amélioration de la demande et de l'offre de crédit agricole dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés (Facilité 1 du FISAN) ;

- ✓ Informer et sensibiliser les producteurs sur le nouveau mécanisme de financement du ProDAF et faciliter leur mise en relation avec les institutions financières ;
- ✓ Participer aux réunions du cadre de concertation des partenaires du FISAN ;
- ✓ Organiser des pré-visites au niveau des sites pour améliorer la qualité des dossiers de demande de crédit agricole.

N.B : La prise en compte du genre dans le processus d'accompagnement des pôles de développement économique (identification des prestataires de services spécifiques des marchés, mise en place des structures locales de gestion, etc.) fera l'objet d'une attention particulière à ce niveau.

II. PRESENTATION DES SITES DES MARCHES :

L'intervention de l'ONG se fera de la manière suivante consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 1 : Présentation des sites

Sites	Types infrastructures commerciales MDG	Types infrastructures commerciales Centre de Collecte	Niveau des sites	Période d'intervention	Distance MDG à la ville de Tahoua (Km)
Badaguichiri	Marché demi-gros de Badaguichiri	Garhanga et Roukouzoum	Ingénierie sociale et études génie civile, appui-conseil technico-économique	2020-2023	50
Karofane	Marché demi-gros de Karofane	Ourno et Babankatami		202-2023	260
Tounfafi	Marché demi-gros de Tounfafi	Kollé et Gandassamou	Ingénierie sociale et études génie civile, appui-conseil technico-économique	2020-2023	220
Guidan Ider	Marché demi-gros de Guidan Ider	Awilikiss et Tsouroute		2020-2023	100

III. PROFIL ET MANDAT DES ONG PRESTATAIRES :

Ces missions de prestation sont sollicitées par **le projet d'accès aux marchés et d'infrastructures dans la région de Tahoua (PAMIRTA)**. Le Prestataire être une ONG agréée par l'administration, (ii) être en règle vis-à-vis de l'administration, et (iii) ne pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens.

Le nombre de candidats à inscrire sur la liste restreinte sera limité à six (6) et la sélection finale du consultant sera faite par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (**SFQC**) conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Propositions.

Les ONG doivent avoir aussi une expérience minimum de cinq (5) années en tant que ONG/GIE/GSC et justifier d'une expérience en matière d'appui, accompagnement et renforcement des capacités des acteurs/organisations ruraux/structures de gestion de

marchés ou comptoirs, disposer du matériel et des ressources humaines nécessaires à la mission.

Le Prestataire reste complètement libre du personnel et moyens qu'il utilisera dans la mesure où ses prestations répondent aux termes de référence en conformité avec la réglementation en vigueur au Niger, et aux standards internationaux de qualité des services à rendre.

L'Equipe de la structure recrutée doit comporter en son sein un Coordonnateur qui devra être présent durant toute la durée des prestations au Niger et être l'interlocuteur unique et permanent de **l'Unité de Gestion du PAMIRTA (UGP) de Tahoua**.

IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La prestation sera réalisée en un seul lot.

La mise en œuvre de ces termes de référence sera assurée par l'ONG ou la structure retenue, elle travaillera en étroite collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) qui a conduit le démarrage du processus d'ingénierie sociale à travers les cadres locaux et multi acteurs de concertations qui sont déjà mis en place. Aussi, l'ONG développera une synergie avec les OP faitières qui interviendront dans la gestion des infrastructures marchandes à travers le partenariat public privé (PPP). Pour ce faire, l'ONG élaborera à la phase de Demande de Propositions :

- **Une proposition technique (décrivant un plan d'action et une méthodologie de mise en œuvre) ;**
- **Et une proposition financière (en précisant les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission).**

Ces différents éléments permettront à l'ONG ou la structure d'élaborer le plan d'action pour toute la durée de la prestation, à convenir avec **l'Unité de Gestion du PAMIRTA (UGP)** de Tahoua.

L'équipe opérationnelle doit être composée des agents suivants : Un (e) coordonnateur (trice), un (e) comptable, deux (2) superviseurs et quatre (4) animateurs (trices) de terrain.

Au-delà de son rôle d'appui conseil et de formation, l'équipe opérationnelle sera également chargée du suivi des activités des bénéficiaires dans le cadre de son intervention. Elle utilisera, des outils élaborés en collaboration avec la cellule suivi- évaluation de l'UGP du **PAMIRTA Tahoua**.

L'équipe opérationnelle produira des rapports trimestriels d'activités pour rendre compte à l'UGP de l'évolution de la mise en œuvre du plan de travail.

Aussi, d'autres documents, seront rédigés par l'ONG pour l'ensemble des activités réalisées au cours de la période et/ou à la demande. Des rapports annuels d'exécution seront rédigés durant la période couverte par les prestations.

Dans tous les documents de suivi - évaluation et capitalisation, les données seront ventilées par sexe et âge, et feront ressortir les spécificités liées aux hommes, aux femmes, et aux jeunes.

L'ONG désignera un point focal « genre » qui a la charge de suivre l'intégration de la stratégie genre dans la planification, mise en œuvre et évaluation des activités. Ce même point focal poursuivra la tâche qui lui a été confiée.

Pour les déplacements sur les sites des marchés et les localités environnantes, l'ONG utilisera le matériel roulant, matériels informatiques et bureautiques qu'elle budgètera dans son offre financière

V. RESULTATS ATTENDUS/DOCUMENTS A PRODUIRE

Les principaux résultats attendus de cette prestation qui seront produits et transmis à l'UGP par l'ONG sont donnés par objectifs spécifiques dans le tableau suivant:

Objectif spécifique	RESULTATS ATTENDUS
OS1	1. Informer et sensibiliser les acteurs sur l'ouverture des marchés
	o4 cadres de concertation 'HadinGwiwa' sont appuyés dans l'information et sensibilisation dans le cadre de l'ouverture des marchés ; o8 cadres de concertation Mini Hadin Gwiwa sont appuyés dans l'information et sensibilisation dans le cadre de l'ouverture des marchés au niveau des centres de collecte de : Ourno et Babankatami du PDE de Karofane, Garhanga et Roukouzoume du PDE de Badaguichiri, de Kollé et Gandassamou du PDE de Tounfafi, Awillikis et Tsouroute du PDE de GuidanIdder
OS2	2. Structurer et redynamiser les cadres de concertations « Hadingwiwa » autour des marchés
	o4 cadres de concertation 'HadinGwiwa' sont restructurés et redynamisés dans les PDE de Badaguichiri, Karofane, Tounfafi et GuidanIdder ; o Les 8 Unions des OP autour des centres de collectes de : Ourno et Babankatami du PDE de Karofane, Garhanga et Roukouzoume du PDE de Badaguichiri, de Kollé et Gandassamou du PDE de Tounfafi, Awillikis et Tsouroute du PDE de Guidan Idder sont identifiées et formées
OS3	3. Animer des « mini Hadin Gwiwa » au niveau des centres de collecte
	o8 Mini Hadin Gwiwa sont animés au niveau des centres de collecte de : Ourno et Babankatami du PDE de Karofane, Garhanga et Roukouzoume du PDE de Badaguichiri, de Kollé et Gandassamou du PDE de Tounfafi, Awillikis et Tsouroute du PDE de GuidanIdder ;
OS4	4. Renforcer les capacités des unions des OP en charges de la gestion des centres de collectes
	Organiser des séances de formation aux OP autour des centres de collectes

Au cours de l'exécution, les documents de planification et de rapportage suivants seront élaborés par année de prestations et transmis à l'UGP, notamment :

- ☞ Quatre (4) Plans d'actions trimestriels d'activités transmis à l'UGP au début de chaque trimestre (1 plan par trimestre)
- ☞ Quatre (4) rapports financiers et pièces justificatifs élaborés et transmis à la fin de chaque trimestre (1 rapport financier et pièces par trimestre)
- ☞ Quatre (4) rapports d'activités à la fin de chaque trimestre (1 par trimestre)
- ☞ Un (1) rapport annuel d'activités selon le canevas mis à disposition par l'UGP ;

VI. DUREE DES PRESTATIONS :

La durée des prestations est d'environ **trente-six 36 mois**, allant de janvier 2020 à décembre 2022 avec un mois de préparation et un mois d'évaluation chaque année. La prestation pourra être renouvelée après évaluation satisfaisante de performance de l'opérateur.

VII. BUDGET DE PRESTATION (selon Offre financière du prestataire à la demande de propositions)

A titre indicatif, il est proposé aux soumissionnaires le cadre de Budget estimatif, qui lui permettra de constituer son offre financière ainsi qu'il suit :

CADRE DE DEVIS:

Rubrique	Unité	Quantité	Prix Unitaire
1. Redynamiser et animer des AUE			
Elaborer des Plans de Renforcement des Capacités (PRC) aux AUE	atelier locaux	60	
Développer la communication et Renforcer les capacités des AUE sur les Thèmes: code l'eau, la SPIN, le code rural, les produits phytosanitaires, Conservation restauration et défense des sols	Ateliers/Convention Radio	12	
Suivre le plan de renforcement de capacité des AUE par l'exécutif de l'ONCG/GIE/GSC et le superviseur	Mission	12	
Organiser un Voyage d'étude et Rencontre d'échange Inter AUE	Voyage/Rencontre	12	
Sous total 1			
2. Renforcer et Mettre en relation xx COGES de Traitement des Bassins Versants avec les AUE ;			
Elaborer des Plan de renforcement des capacités pour les COGES	atelier locaux	20	
Renforcer les capacités des COGES (ateliers locaux)	Formation	12	
Sous total 2			
3. Renforcer et mettre en relation les Brigades d'Entretien des Ouvrages de Mobilisation des Eaux (BE/OME), BCER avec les AUE ;			
Elaborer des Plan de renforcement des capacités pour les BEOME	Rencontre	10	
Renforcer les capacités des BEOME	Formation	6	
Organiser des Rencontre d'échange Inter BEOME	Rencontre	6	
Sous total 3			
4. Redynamiser et animer Quatre (4) cadres de concertation 'Hadin Gwiwa' dans les PDE de Badaguichiri, Karofane Tounfafi et Guidan Ider			
Elaborer des Plans de renforcement des capacités de 4 Hadin Gwiwa : Badaguichiri, Karofane Tounfafi, et Guidan Ider;	Rencontre	4	
Organiser un Voyage d'étude pour les HG	Voyage	4	
Appuyer les HG dans la communication et diffusion de l'information à travers les radios communautaires et animations rurales	Contrat Radio/Rencontre	12	
Organiser des débats sur les thèmes d'actualité au niveau des radios communautaires et AG villageois	FF	12	
Sous total 4			

5. huit (8) Mini Hadin Guiwa sont redynamisés et animés au niveau des centres de collecte de Koumassa et Koundigué, Ourno et Baban Katami, Garhanga et Roukouzoum , Kollé et Gandassamou , Awilikiss et Tsouroute			
Organiser un Voyage d'étude pour les mini Hadin Gwiwa	Rencontre	16	
Sous total 5			
6.Appuyer quatre (4) cadres de concertation 'Hadin Gwiwa' dans l'information et sensibilisation dans le cadre de l'ouverture des marchés de Badaguichiri, Karofane, Guidan Ider et Tounfafi ;			
Organiser des Rencontres Communales de préparation de la cérémonie d'ouverture des marchés	Rencontre	8	
Diffuser des messages de mobilisation sur les radios	Diffusion	20	
Sous total 6			
7. Accompagner des promoteurs de la Petite Irrigation dans le cadre du nouveau mécanisme de financement agricole			
Faire des prés visites au niveau des promoteurs pour améliorer la qualité des dossiers de demande de crédit agricole:	Pré visite	FF	
Suivre/accompagner des bénéficiaires du crédit agricole	Suivi	FF	
Sous total 7			
8. Supervision (supervision des activités de renforcement des AUE, des Hadin Gwiwa et COGES GRN)			
Appui à la Supervision	mission	6	
Sous total 8			
9. Moyens logistiques et équipements			
Location véhicule	mois	36	
Carburant et entretien véhicule	mois	36	
Assurance/Vignette véhicule	unité	36	
Carburant et entretien motos (5 motos fois 36 mois)	mois	180	
Assurance/Vignette Motos	unité	15	
Sous total 9			
10. Rémunération du personnel			
Salaire coordonnateur	mois	36	
Salaire comptable	mois	36	
Salaire superviseur	mois	72	
Salaire 4 animateurs	mois	144	
Salaire Chauffeur	mois	36	
Sous total 10			
TOTAL ACTIVITE			
Frais de gestion (5%)			
Total Convention			

NB: (Pour la phase de demande de propositions) L'ONG soumissionnaire qui le juge nécessaire, peut adapter le présent cadre pour y prendre en compte des incidences

financières relatives à des observations pertinentes relevées sur les termes de référence. En tout état de cause, toutes omissions éventuelles relevées dans les TDR et dont les implications ne sont pas prises en compte dans l'offre financière du soumissionnaire, ne feront pas objet d'un amendement au montant du marché, lors des négociations, après avoir obtenu l'avis de la validation des instances compétentes.

ANNEXE 2

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Nom et Adresse du Soumissionnaire

.....
.....

Lieu....., le

N° _____

Le Directeur
A
Monsieur le
Adresse

Objet : Soumission pour

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné le dossier de présélection N° (insérer le numéro) dont nous accusons réception, nous vous soumettons par la présente notre proposition de manifestation d'intérêt fermée et cachetée.

Nous nous engageons sur la base de cette proposition pour une période de quatre-vingt et dix (90) jours. A compter de la date fixée pour la remise des plis, la proposition continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Les termes de référence font partie intégrante de notre proposition.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature

Nom et Prénom du représentant habilité

ANNEXE 3

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT A RESPECTER LE CODE D'ETHIQUE EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES

Madame/Monsieur

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre offre pour *[insérer objet de la consultation ou du marché]*, nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions du code d'éthique en marché publics et délégation de service public approuvé par décret N°2011-688/PRN/PM du 29 Décembre 2011 et nous engageons à respecter toutes dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation de marché et, si notre soumission est acceptée pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement de la commande publique, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché ;

- Activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation de marché ;
- Manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- Entente illégales ;
- Renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et
- Défaillance par rapport aux engagements que nous nous sommes souscrits.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice aux sanctions pénales prévues par les lois et réglementations en vigueur au Niger.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à, le/...../ 201.....

Signature en qualité de

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de *[nom du soumissionnaire ou du groupement d'entreprises suivi de "Conjointement et solidairement"]*

ANNEXE 4

MODELE DE DECLARATION DE NON ASSOCIATION AVEC UN CONSULTANT

Je soussigné :

Représentant la Société ou entreprise :

Adresse:

Désigné ci-après "l'Entrepreneur"

Déclare n'être associé en aucune manière, directement ou indirectement, au consultant ayant préparé les documents relatifs au présent appel à manifestation d'intérêt.

Je déclare qu'il en est de même pour mes sous-traitants éventuels.

Le soumissionnaire soussigné certifie sur l'honneur que tous les renseignements sont conformes à la réalité et est bien conscient que la fourniture de renseignements erronés l'expose à des sanctions prévues dans le dossier.

Je certifie sincères et véritables, les indications portées ci-dessus.

Fait àle.....

Le soumissionnaire

ANNEXE 5

MODELE EQUIVALENT DU « CERTIFICAT ANTIMAFIA » POUR LES ENTREPRISES NON ITALIENNES

Sur la base des informations que nous détenons, nous certifions que les personnes suivantes :

(Nome, Prénom, Adresse de résidence, Date et lieu de naissance, Document d'identité du chef de la direction, du titulaire et des membres du conseil d'administration)

_____ (titulaire)

_____ (chef de la direction)

_____ (membres du conseil d'administration)

et les membres de leurs familles résidant avec eux,

(Nom, Prénom, Adresse de résidence, Date et lieu de naissance, Document d'identité des membres de la famille du chef de la direction résidents avec lui, des membres de la famille du titulaire résidents avec lui, et des membres de la famille des membres du conseil d'administration résidents avec eux)

_____ (membres de la famille du titulaire)

_____ (membres de la famille du chef de la direction)

_____ (membres de la famille des membres du conseil d'administration)

ne sont pas concernés par une des conditions suivantes :

1. Être une personne qui fait partie, ou est affiliée, à une organisation criminelle ou à un gang du crime, ou à un syndicat du crime, ou à un réseau criminel;
2. Être une personne qui a utilisé un syndicat du crime pour promettre de procurer des votes électoraux en échange d'un profit, ou de promettre un profit en échange de recevoir des votes électoraux;
3. Être une personne qui a commis des crimes en utilisant les services d'une organisation criminelle ou d'un gang, ou d'un syndicat du crime, ou d'un réseau criminel;
4. Être une personne qui, sur la base d'éléments concrets, est considéré comme un sujet habituellement impliqué dans tout type de commerces interdits;
5. Être une personne qui vit (partiellement ou totalement), sur la base d'éléments concrets, sur des bénéfices découlant d'activités criminelles;
6. Être une personne dont le comportement peut être interprété, basé sur d'éléments concrets, comme amené à commettre des crimes qui peuvent mettre en danger l'intégrité physique ou morale d'enfants, ou la santé publique, ou la sécurité publique, ou la quiétude publique;
7. Être en tant qu'individu, ou en tant qu'appartenant à un groupuscule, le complice dans la préparation d'activités visant à subvertir l'ordre existant d'un Etat, par des crimes convergeant vers ce but, ou à travers des actes de terrorisme international;
8. Faire partie d'une organisation politique illégale, ou d'une organisation visant à renverser l'État, avec comme objectif de créer un régime de type « fasciste », à savoir une dictature radicale, nationaliste, intolérante, antidémocratique, belliqueuse envers d'autres Etats, en promouvant particulièrement la violence ;
9. Être une personne condamnée pour un des crimes énumérés dans cette section, et dont le comportement peut être interprété comme une attitude en vue de récidiver et ce à travers des activités préparatoires ;
10. Être une personne qui encourage ou finance les crimes indiqués dans cette section;
11. Être une personne qui, à l'avis des autorités de la sécurité publique, fait partie ou a soutenu d'autres personnes lors de l'organisation de violentes manifestations au cours d'évènements sportifs.

Le document doit être délivré par les Autorités Publiques de Sécurité du pays d'origine de l'entreprise et/ou du pays où les personnes mentionnés ci-dessus ont leur résidence.